

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 73-220/SG/CG approuvant l'état de prévisions de recettes et de dépenses d'« Electricité de Djibouti » pour l'année 1973 .

n° 73-220/SG/CG

Ministère  
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DU PORT

Date de publication  
7 février 1973

Numéro JO  
n° 4 du 25/02/1973

Date du numéro  
25 février 1973

### TEXTE INTÉGRAL

Est approuvée la délibération n° 277 du conseil d'administration d' «Electricité de Djibouti» en date du 18 décembre 1972, arrêtant l'état de prévisions de recettes et de dépenses pour l'année 1973 de cet Etablissement public, à la somme de : 1.130.510.000 FD (un milliard cent trente millions cinq cent dix mille francs Djibouti).